

## CONDITIONS DE VENTE

- Le premier entretien téléphonique pour évaluer vos attentes et besoins est gratuit.
- L'établissement d'un devis est gratuit.

**Article 1 :** La signature du devis vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Le devis accepté, les présentes conditions et les données conservées constitueront la preuve, en cas de litige, de l'accord entre les deux parties.

**Article 2 :** Des facilités de paiement peuvent être accordées au regard de la prestation proposées, avec un acompte de 30% à régler en amont. Un échéancier peut être établi en accord avec le client. Le solde est réglé à réception de la facture, sauf accord préalable mentionné dans le devis.  
En cas de retard de paiement, des intérêts (1.5 x le taux d'intérêt légal) calculés de la date de la facture à la date du paiement effectif pourront être réclamés.

**Article 3 :** La réception du devis signé et de l'acompte ou du paiement valide la commande.  
Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

**Article 4 :** Les prestations sont réglables par chèque, espèces ou virement bancaire.

**Article 5 :** Les tarifs indiqués ne sont pas soumis à TVA, au regard de la franchise de TVA dont bénéficie le statut Auto-entreprise, selon l'article 293B du code général des impôts.

**Article 6 :** Les prestations sont exécutées dans le délai convenu entre les parties et figurant sur le devis.  
Néanmoins, le prestataire n'est pas responsable en cas de force majeure comme une grève des services postaux ou des transports, incendie, inondation, panne d'Internet, ou autres évènements pouvant être qualifiés de cas de force majeure. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du prestataire.

**Article 7 :** Les tarifs peuvent être révisés sans aucune justification ; toutefois, les tarifs définis sur un devis préalablement accepté ne seront pas modifiés.

**Article 8 :** Le prestataire est tenu à une obligation de moyen, et non de résultat.

**Article 9 :** Toute annulation d'un rendez-vous devra être effectuée 48h à l'avance, sauf cas de force majeure. En cas de non respect de cette clause, la séance devra être réglée au prestataire.

**Article 10 :** Toute résiliation du contrat, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé avec accusé de réception avec un préavis de 7 jours. En cas de résiliation par le client, les séances déjà effectuées devront être réglées au prestataire.

**Article 11 :** Toutes les informations communiquées dans le cadre des prestations demandées sont strictement confidentielles et ne peuvent être transmises à qui que ce soit.

**Article 12 :** En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable. À défaut, les présentes conditions relevant du droit français, tout litige susceptible de s'élever entre les parties sera de la compétence des tribunaux de Béziers.